



Notre dépôt vente de Lausanne vous offre :

**Une place pour votre instrument dans notre shop le
Guitar's Cafe Music Shop Rue de Bourg 11-13 à Lausanne**
(plus de pertes de temps et de visites à votre domicile)

**Une annonce sur www.gitareelectrique.com 1er portail de
la guitare des pays francophone :100'000 visiteurs par an**
(pour chaque instrument de bon niveau)

**Pour sa vente votre instrument sera réglé gratuitement par
un spécialiste**

**Le pourcentage de vente pour inscription en ligne sera de
15% seulement.** (calculé sur le prix publique au shop)

....

*Pour la mise en vente il vous suffit de nous mailer 5 photos de votre instrument avec
descriptif et prix souhaité et après confirmation déposer votre instrument à notre shop ou
il sera chouchouté en attendant sa vente...*

Notre adresse : office@bluemail.ch

Vous trouverez le formulaire de vente ci-dessous :



Dépôt – Vente Lausanne

www.guitarelectrique.com : 1^{er} portail francophone de la guitare : annonce internationale gratuite pour toute guitare de bon niveau
Rubriques : occasion 1, 2, 3, vintage 1, 2, 3, 4, custom shop, oldtimers 1, 2, 3, gauchers, fender vintage 1960, basses, amplis, bizarres, vintage prix bas, bricoler, pièces services.

Déposant (commettant) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

No postal + lieu :

Téléphone :

Adresse e-mail :

No de compte ccp :

No de compte Banque :
Clearing :

Instrument en dépôt vente :

Description :

Prix souhaité au shop en francs suisse :

en lettre :

Prix minimum souhaité au shop :

Prix publique du marché : (exemple quittance d'achat ou prix catalogue fabricant ou Thoman ou équivalence etc...)

Si l'article est annoncé sur le site www.guitarelectrique.com à sa vente le prix payé au déposant sera le prix minimum du contrat moins les frais de commission et son prix de vente sur site en euro tiendra compte des frais de transaction, de risque, d'échange d'informations, d'emballage et de cours de l'euro.

Notre commission déduite lors de la vente :

..... e-inscription avec photos : 15% quinze pour cent du prix publique

..... inscription au shop sans photos : 20% vingt pour cent du prix publique

Date : Lausanne le 201

Signature : lu et approuvé

Déposant :

Guitar's Cafe Shop :

CONDITIONS GENERALES DE DEPOT-VENTE EN MAGASIN

1- MODALITES

- 1.1- Le Commettant donne mandat exclusif au Guitar's Café de vendre pour son compte le ou les articles énumérés aux « Conditions Particulières » pendant toute la durée du dépôt et s'engage, en contre partie, à régler au magasin, lorsque chaque article aura été vendu, le montant de la commission et des frais prévus aux dites Conditions.
- 1.2- Il autorise le Guitar's Café et sous la responsabilité de ce dernier à confier à la vente tout ou partie des articles énumérés aux « Conditions Particulières » à une autre société portant l'enseigne [www.guitarelectrique.com](http://www.guitareelectrique.com)
- 1.3- Le Commettant s'interdit, pendant une durée de deux mois à compter de la signature du contrat de Dépôt-Vente d'intervenir dans la vente de quelque manière que ce soit, ainsi que de retirer tout ou partir des articles confiés sauf s'il verse, à titre de dédommagement, le montant de la commission et des frais qui auraient été dus au cas de vente du ou des articles pendant cette période.
- 1.4- Guitar's Café se réserve le droit de choisir les articles qui lui sont confiés en Dépôt-Vente et de refuser notamment tout article dont le mauvais état apparent, ou de fonctionnement, la provenance ou l'identité réelle du propriétaire s'avérerait douteuse.

2- DUREE ET FIN DU CONTRAT

- 2.1- Le contrat de Dépôt-Vente est conclu pour une durée initiale de deux mois ferme. Il prend fin automatiquement après la vente de l'article confié par le paiement du prix conformément à l'article 3.
- 2.2- Le contrat est renouvelé tacitement par période de 30 jours, dans la limite maximale d'un an. La durée maximale est toutefois de six mois pour les articles dont la mise à prix est inférieure ou égale à 50 francs.
- 2.3- Dès l'expiration du délai initial de 2 mois (et pendant les périodes de renouvellement), le Commettant est libre de retirer à tout moment les articles invendus sans avoir à payer ni commission, ni frais au magasin.
- 2.4- A compter de la fin du contrat de Dépôt-Vente notifiée par écrit au Commettant pour une cause autre que celle stipulée à l'article 2.1, Guitar's Café conserve l'article pendant 15 jours. Si au-delà de ce délai, le Commettant n'est pas venu retirer l'article invendu, Guitar's Café peut à son choix :
Faire livrer l'article à l'adresse du Commettant à ses frais,
Disposition de l'article comme il l'entend (vente, don, destruction) ; en cas de vente, le produit total de la vente est acquis au magasin à titre d'indemnisation des frais de garde, de dossier et d'assurance.

3- PRIX

- 3.1- Le prix de mise en vente initial des articles confiés en Dépôt-Vente est déterminé d'un commun accord entre le Commettant et Guitar's Café. Le pris de vente inclus la TVA
- 3.2- Le Commettant peut modifier à la baisse le prix de mise en vente de tout article pendant la durée du contrat. En outre, dès l'expiration du délai visé à l'article 2.1, Guitar's Café pourra baisser de 5% le prix de mise en vente initial de chaque article et ce pour le même montant tous les 60 jours jusqu'au moment de la vente.
- 3.3- En accord avec le Commettant, il pourra être convenu à titre de prix de mise en vente initial et pendant les 2 premiers mois une fourchette de prix à l'intérieur de laquelle Guitar's Café pourra librement proposer à la vente l'article déposé. Les deux extrêmes de la fourchette apparaîtront alors dans les « Conditions Particulières » à la colonne « prix de vente unitaire initial ».
- 3.4- Aux termes des 2 premiers mois à compter du dépôt, la baisse de 5% prévue à l'article 3.2 sera appliquée au prix minimum de la fourchette et déterminera le nouveau prix de mise en vente.
- 3.5- La rétrocession, c'est-à-dire la partie revenant au Commettant, sera calculée sur le prix de vente effectif.

4- REGLEMENT

- 4.1- Chaque fin de mois, pour autant que les sommes dues au Commettant soient supérieures à 30 francs nets, il sera adressé à ce dernier un compte-rendu écrit des ventes effectuées pour son compte et des commissions dues au Guitar's Café durant la période écoulée entre le 16 du mois précédent et le 15 du mois en cours. **Le montant effectif des ventes sous déduction des commissions calculées sur le prix de vente de chaque article et frais fait l'objet d'un règlement par virement bancaire à l'établissement désigné ou cash au shop.** Dans les deux cas, un « compte de vente et de net produits » sera adressé concomitamment au Commettant.

5- ANNULATION DU CONTRAT

Le contrat est nul lorsqu'il est révélé, après sa signature, que l'article n'est pas conforme à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable. Guitar's Café informe le Commettant de la nullité par lettre. A compter de l'envoi de cette lettre, le Commettant dispose d'un délai de 15 jours pour venir retirer son article. Au-delà, Guitar's Café agit selon les dispositions de l'article 2.4.

6- RESILIATION DU CONTRAT

Guitar's Café peut résilier le contrat portant sur tout article dont la provenance lui semblerait douteuse, ou en cas de conflit portant sur la propriété d'un article, par l'envoi d'une lettre recommandée au Commettant. A compter de l'envoi de cette lettre, le Commettant dispose d'un délai de 15 jours pour venir retirer son article. Au-delà, Guitar's Café agit selon les dispositions de l'article 2.4.

7- ASSURANCE

- 7.1- Guitar's Café a contracté une assurance garantissant les risques de responsabilité civile, vol et incendie des objets mobiliers mis en dépôt-vente. En cas de sinistre, après expertise et résolution du sinistre, le Commettant recevra l'équivalent de la somme qui lui aurait été due si l'article déposé avait été vendu le jour de sinistre.
- 7.2- Guitar's Café s'engage également à payer au Commettant la somme qui lui est due en cas de défaut de paiement par l'Acheteur. Dans ce cas, Guitar's Café est subrogé dans les droits du Commettant quant aux recours contre l'Acheteur et quant à la propriété des articles vendus impayés.

8- GARANTIE

Les articles étant vendus entre deux particuliers, seules sont garanties par le Commettant la non-conformité de l'article aux spécifications convenues entre l'Acheteur et le Commettant et la non-conformité de l'article à sa destination normale. Dans l'un ou l'autre de ces cas, Guitar's Café ne peut voir sa responsabilité engagée.
Le matériel électrique, électropportatif, hi-fi est repris par Guitar's Café dans les 48 heures de son achat en cas de non fonctionnement, sous la condition qu'il n'ait pas été testé en magasin.
Guitar's Café ne garantit pas les conséquences d'événements postérieurs à l'acquisition d'un objet par l'Acheteur ; en cas d'événement grave, le nom du Commettant peut être communiqué sur demande justifiée.

9- TRAITEMENT ET PROTECTION DES DONNEES

Guitar's Café s'engage à traiter de manière confidentielle toutes les informations reçues du Commettant et à ne pas les communiquer à des tiers pour quelque motif que ce soit, sous réserve des dispositions prévues ci-dessus ou d'une autre injonction légale ou judiciaire.
Le Commettant peut demander la modification des données le concernant en tout temps en s'adressant au magasin avec lequel il a contracté.

10- DROIT APPLICABLE ET FOR

Le présent contrat de commission et les conditions générales qui s'y rattachent sont soumis au droit suisse. Le for, en cas de litige, est au lieu de situation du magasin avec lequel le commettant a contracté.